

## **BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

Permis de construire déposé par la communauté d'agglomération du Grand Narbonne pour la remise en état du domaine maraîcher comprenant la création d'un espace test agricole, la réhabilitation des bâtiments d'exploitation, la remise en état de serres tunnels de production et la création de nouvelles serres.

### **1. Contexte réglementaire**

La mise à disposition du permis de construire sur la commune de Narbonne concernant le projet de remise en état du domaine maraîcher comprenant la création d'un espace test agricole, la réhabilitation des bâtiments d'exploitation, la remise en état de serres tunnels de production et la création de nouvelles serres est issue des dispositions des articles L 121-24 et R 121-6 du code de l'urbanisme, qui prévoient la mise à disposition du public, préalablement à leur autorisation, pendant une durée d'au moins quinze jours, des projets portant sur des aménagements situés dans les espaces remarquables des communes littorales qui ne sont pas soumis à enquête publique.

La mise à disposition du public s'est déroulée du 07 juin 2021 au 21 juin 2021 inclus.

Le public a préalablement été informé par arrêté portant mise à disposition du public, qui a été affiché à compter du 28 mai 2021 et pendant toute la durée de la mise à disposition du public :

- Au siège de la mairie de Narbonne ainsi qu'aux endroits habituellement réservés à cet effet;
- Sur le lieu où est projetée l'implantation de l'aménagement, dans des conditions qui garantissent le respect du site ou du paysage concerné;
- Sur le site de la Ville de Narbonne.

Du 07 juin 2021 au 21 juin 2021 inclus, le dossier de permis de construire ainsi que les avis émis par les services extérieurs recueillis dans le cadre de l'instruction du permis ont été mis à disposition du public sur le site internet de la Ville de Narbonne à l'adresse suivante : <https://www.narbonne.fr/participation-du-public>.

Le public a pu formuler ses observations à compter du 07 juin 2021 jusqu'au 21 juin 2021 inclus, par voie électronique, à l'adresse suivante : [urbanisme@mairie-narbonne.fr](mailto:urbanisme@mairie-narbonne.fr)

L'article L121-24 du code de l'urbanisme précise l'obligation de réaliser un bilan de cette mise à disposition du public.

## **2. Site et enjeux du projet**

L'opération concerne la remise en état du domaine maraîcher, comprenant la création d'un espace test agricole, la réhabilitation des bâtiments d'exploitation, la remise en état de serres tunnels de production et la création de nouvelles serres.

Le projet est situé en Espaces Remarquables et Caractéristiques du Littoral ainsi qu'en Site Classé des abords de la Robine.

## **3. Synthèse des avis émis par voie électronique**

Lors de la mise à disposition du public, du 07 juin 2021 au 21 juin 2021 :

Aucun avis n'a été déposé par voie électronique, à l'adresse : [urbanisme@mairie-narbonne.fr](mailto:urbanisme@mairie-narbonne.fr)

Fait à Narbonne, le  
3/7/21

  
**Maître Didier MOULY**  
Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne